

# Déclaration d'accessibilité

L'administration de la CPCL s'engage à rendre ce site internet accessible, conformément à [loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public](#).

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site : <https://vct-cpcl.be/>

## Niveau de conformité

En l'absence d'audit, ce site internet n'est pas conforme.

## Préparation de la déclaration d'accessibilité

Un audit de l'accessibilité sera très prochainement effectué. Cet audit consistera en une analyse simplifiée.

Une conformité totale ne pourra être assurée qu'avec un audit approfondi.

## Contenu non accessible

L'audit simplifié déterminera si du contenu est inaccessible.

## Alternatives au contenu non accessible

Les alternatives aux contenus non accessibles seront déterminées une fois l'audit réalisé.

## Coordonnées de contact

En cas de question ou de réflexion sur l'accessibilité de notre site, vous pouvez contacter :

Commission permanente de Contrôle linguistique ([info@vct-cpcl.be](mailto:info@vct-cpcl.be) - 02/ 488 23 97)

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez suivre notre procédure de plaintes : Carina Bassem ([carina.bassem@vct-cpcl.be](mailto:carina.bassem@vct-cpcl.be)).

Si le service ne répond pas, vous pouvez contacter le médiateur fédéral :

Rue de Louvain 48 bte 6  
1000 Bruxelles

[contact@mediateurfederal.be](mailto:contact@mediateurfederal.be)

[Site du médiateur fédéral](#)

## **Plan d'amélioration**

Un plan d'amélioration sera mis en place une fois l'audit simplifié réalisé.

Cette déclaration a été préparée le 19/02/2026.

Une mise à jour de la déclaration a été réalisé le 02/03/2026.